REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « Finale France/Argentine de la Coupe du Monde de Football 2022 »

1 DOCUMENT - *Publié le 15 décembre 2022*

CDM_-_Finale_FRANCE_ARGENTINE_-_REGLEMENT_DU_JEU_CONCOURS.pdf
(pdf - 164,5 Ko)

TÉLÉCHARGER

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « Finale France/Argentine de la Coupe du Monde de Football 2022 »

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours
La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant est un établissement public de coopération intercommunale regroupant les quatre communes du Sud Grande-Terre : le Gosier, Saint-Anne, Saint-François et la Désirade, représentée par le Président, Cédric CORNET. Son siège se situe au boulevard du Général de Gaulle, 97190 Le Gosier. N° SIRET : 200 041 507 00027

La société AIR CARAÏBES est une société à conseil d'administration, au capital de 61.168.400 € Euros est inscrite au registre du commerce de Pointe à pitre. Son siège social est situé 9 Bld Daniel Marsin - Parc d'activités "La Providence" - ZAC de Dothémare - 97139 LES ABYMES

La société RCI Guadeloupe, située à Grand-Camp la Rocade BP 519, 97178 Les Abymes Cedex. N°SIRET : 342 705 050 00033 est représentée par Monsieur Fabien FONTAINE, en sa qualité de Directeur Délégué.

• La Riviera du Levant, AIR CARAIBES et RCI Guadeloupe sont désignées également ci-après comme : « les Organisateurs ».

• Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

• Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation
Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, dont la résidence principale se situe en Guadeloupe.
Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la Riviera du Levant, de RCI Guadeloupe et de la compagnie AIR CARAÏBES ainsi que les membres de leur famille.
Les gains seront délivrés après vérification par la compagnie. Si cette preuve ne peut être faite par la compagnie, celle-ci se réserve le droit d'annuler le gain sans aucun préavis.

Article 3 - Dates du concours
- Date de début de la communication : 15 décembre

2022
- Date de début du concours : 15 décembre 2022
- Date de fin du concours : 18 décembre 2022
- Date du tirage au sort : 20 décembre 2022
- Date de désignation du Gagnant : 22 décembre 2022

Article 4 - Modalités de participation
4.1 Ce jeu est ouvert à tous les internautes ayant commenté la publication dédiée au jeu-concours. Une pièce d'identité peut-être réclamée comme justificatif de l'âge.